

REGLEMENT PARTICULIER

AUTO CROSS DE VENDRES-VALRAS

les 18 et 19 juillet 2009

ART. 1 _ ORGANISATION

L'ASA GARD CEVENNES, impasse du doubs 30900 Nimes,
et L'AUTO-CROSS des plages, 31 avenue G. Clemenceau 34500 Béziers
organisent les 18 et 19 juillet 2009, une épreuve Nationale d'Auto-Cross dénommée
"19 ème Auto Cross Nocturne de Vendres -Valras"

L'épreuve compte pour le
CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LANGUEDOC ROUSSILLON
le CHALLENGE ASA GARD CEVENNES
le CHALLENGE SUD EST AUTO CROSS (SEAC)
le CHALLENGE CORAC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA
Numéro :..... **182** en date :..... 16-juin-09

(1/1) OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs	SAPIN Jacques	licence	5008
Membre du collège	CHARDOUNNAUD Pierre	licence	03158
Membre du collège	CRISTOL Jean claude	licence	15590
Stagiaire	DARDANELLI Jo	licence	20166
Directeur de course	MEGE Paul	licence	2727
Adjoint à la direction de course	CAMMAN Michel	licence	1465
Adjoint à la direction de course	CENTIMES Gérard	licence	31211
Adjoint à la direction de course	BERGUES Thierry		
stagiaire	HENRY Jean franç	licence	12034
Commissaire technique responsable	MOMMAYOU André	licence	12924
Commissaire technique	VANARA Roger	licence	114975
Commissaire technique	CABOT Pierre marc	licence	15237
Commissaire technique	MOLINES Michel	licence	9502
Chargé des relations concurrents	DESROCHES René	licence	1726
Chargé des relations concurrents	POLATO Evelyne	licence	9688
Chronométrateur responsable	GAASCH Patrice	licence	32392
Responsable de la mise en place des moyens de secours et remise en état du terrain	GELLY Didier	licence	122996
Médecin Chef	ROYANES Christian	licence	180592
Médecin <i>urgentiste</i>	MASSANET Pablo		

l'organisateur administratif : ASA Gard Cévennes
l'organisateur technique : Auto Cross des Plages

DARDANELLI Jo
RIGAL Gérard

licence 20166
licence 182860

(1/2) HORAIRES

Parution du règlement	01-juin-09
Cloture des engagements	12-juil.-09
Date et lieu de l'épreuve	18-juil.-09 circuit de Clapiès (34350)
Vérifications admin.et techniques par convocation	18 juillet de 7h à 10h30 sur le circuit
1ère réunion collège des commissaires sportifs	18 juillet 10h 30 sur le circuit
Briefing pilotes Obligatoire	18 juillet après les essais sur ligne de départ
Horaire des essais chronométrés	18 juillet de 10h à 12h30 et 14h à 15h30
Horaire de la course	18 juillet de 15h30 à 20h et 21h à 24h 19 juillet de 0h à 1h15
Affichage des résultats provisoires	19-juil. 1h30
Remise des prix	19-juil. 1h45

(1/3) VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 18 juillet de 7h à 10h30 sur le circuit, chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 13 juillet le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur technique aux numéros de téléphones suivants : 04 67 28 78 08 ou port : 06 43 77 80 80

ART : 3 CONCURRENTS

(3/1) ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante : Fabrice FITO

2, Chemin de Lagrasse. 11200 Camplong
port : 06 76 89 02 91

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de cloture des engagements qui est fixée au 12 juillet à minuit.

pour être pris en compte les droits d'engagement devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement, ils sont fixés à 70 € avec publicité facultative de l'organisateur.

Si le nombre des engagés est inférieur à 50 le 12 juillet à minuit, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront intégralement remboursés.

Nombre de pilotes autorisés

(D2 2 litres · 30 (D2 libre 30)

(D3 2 litres · 30 (D3 libre 30)

(3/2) EQUIPAGE

Le pilote devra se présenter aux vérifications avec une licence en cours de validité qui sera une licence nationale " concurrent conducteur auto cross"
la présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

ART 4 / VOITURES : **tous les véhicules devront etre équipés d'un transpondeur**

Les véhicules admis : Division II 2 Litres Division II Libre
 Division III 2 Litres Division III Libre
conformément à la réglementation FFSA

ART 5 / PUBLICITE

la publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

ART 6 / SITES ET INFRASTRUCTURES

(6/1) PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de CLAPIES (34350)
longueur : 772 m, largeur moyenne : 17 m
Le circuit a été agréé FFSA en date du : 10 juillet 2007 sous le n° 34 08 08 0144 A Nat 0772
localisation : Commune de Vendres (34350)

(6/2) PARC FERME FINAL

Le parc fermé final sera laissé à l'appréciation du Directeur de course.
appliqué selon réglementation FFSA

(6/3) TABLEAU D'AFFICHAGE

Il se situe à la sortie du parc pilote en bordure de la pré-grille, les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

(6/4) PERMANENCE

Pour contacter l'organisation pendant l'épreuve : 06 76 89 02 91 ou 06 43 77 80 80

ART 7/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE

(7/1) ESSAIS

Essais chronométrés de 10 h à 12h et de 14h à 15h (2 séances d'essais sur 4 tours)

(7/2) BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu le 18 juillet près de la ligne de départ à 9h 45

(7/3) COURSE

Manche A, Manche B : samedi 18 juillet 2009 de 16h30 à 20h et 21h à 24h 7 tours
Finale B, Finale A : dimanche de 0h à 1h15 7 tours
Les départs seront donnés au FEU
La pole position est fixée à gauche

ART 8 / CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire de l'épreuve sera affiché 15 minutes après la fin des finales.
il sera définitif 30minutes après l'heure d'affichage.

ART 9 / PRIX

Les prix seront distribués après chaque finale sur le circuit

(9/1) COUPES

Division II	2 litres	du 1er au 15ème
Division II	libre	du 1er au 15ème
Division III	2 litres	du 1er au 15ème
Division III	libre	du 1er au 15ème